

---

Adresse de la société des sans-culottes montagnards du Mont-Libre qui se félicite de l'anéantissement de la fraction liberticide et de ses conspirateurs, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société des sans-culottes montagnards du Mont-Libre qui se félicite de l'anéantissement de la fraction liberticide et de ses conspirateurs, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 547;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39871\\_t1\\_0547\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39871_t1_0547_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de la fameuse Montagne au milieu des foudres et des éclairs.

« Elle est gravée dans le cœur de tous ses membres en caractères plus ineffaçables que ceux qui doivent la graver sur le bronze et sur l'airain, et le serment qu'ils ont fait de la défendre jusqu'à la mort ne sera pas vain.

« La même société a vivement applaudi à tous les décrets salutaires qu'a rendus la Convention depuis le 31 mai dernier (vieux style), décrets qui, en déjouant toutes les intrigues, en démasquant tous les traîtres, en déconcertant tous les tyrans et en livrant tous les coupables à la hache des lois, ont épouvanté les malveillants et fait triompher les patriotes.

« Elle a enfin, cette société, donné une nouvelle preuve de son empressément à se conformer à tout ce qui émane de la Convention, en adoptant le nouveau calendrier que sa sagesse a cru devoir donner à la République, du moment qu'elle l'a vu, et ne connaissant plus d'autres jours de repos que les décades.

« Recevez, législateurs, le juste hommage de sa reconnaissance qui sera immortelle comme votre gloire, et portez l'une et l'autre à leur comble, en continuant de vous occuper sans relâche de tous les rouages de détail qui doivent régler le mouvement de la superbe machine que vous avez si habilement construite.

« Ne quittez surtout, législateurs (nous vous en conjurons au nom de la patrie), ne quittez le gouvernail du vaisseau de la République que vous savez si bien défendre de tous les orages qui le battent et de tous les écueils qui le menacent, que lorsque, après l'avoir conduit heureusement au port, vous verrez votre gloire et notre bonheur assurés.

« Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention ! Vivent les sans-culottes !

« De Viviers, ce quintidi 25 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« SAVINE, président; BALAZUC, secrétaire. »

*Adresse de la Société des Sans-culottes montagnards du Mont-Libre (1).*

*La Société des sans-culottes montagnards, à la Convention nationale.*

« Au Mont-Libre, le 25 brumaire an second de la République.

« Citoyens représentants,

« Une faction libéricide vient enfin d'être anéantie; d'infâmes conspirateurs, Brissot et ses complices, viennent enfin de subir la peine due à leurs forfaits. La République doit vous être redevable de cet acte de justice nationale. Ce n'était rien pour elle que la mort du dernier tyran, des scélérats conduits par l'ambition de dominer, des traîtres vendus à Pitt et à ses vils adhérents avaient encore juré de nous perdre. Plus dangereux parce qu'ils connaissaient mieux le moyen de nous affaiblir, ils n'avaient d'autre

but que celui de nous diviser; ils étaient sûrs, par ce moyen, d'anéantir la République. Mais, grâces vous soient rendues, généreux représentants, votre énergie nous a sauvés, vous avez anéanti cette faction scélérate, les perfides ont payé de leurs têtes le tribut dû à leurs crimes. La République est assise, achevez, représentants, achevez un ouvrage aussi bien commencé, restez fermes à votre poste jusqu'à ce qu'enfin nos ennemis, les satellites des despotes, déjà battus, chassés par nos cohortes républicaines, soient entièrement anéantis. Alors, braves républicains, vous emporterez avec vous la reconnaissance de tous les bons citoyens, la reconnaissance d'une nation entière qui vous devra son salut et sa prospérité, cette récompense est la seule digne de vous. »

(Suivent 29 signatures.)

**Un membre de la Société populaire de Champlitte, lequel veut rester inconnu, fait don de 200 livres pour les frais de la guerre.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

**Le citoyen Gourdens (Gourdan) (2) rapporte la médaille qu'il avait reçue comme membre de l'Assemblée constituante (3).**

**Un membre annonce qu'un patriote d'Orléans, nommé J.-B. Gaudry, vient de faire don d'un bonnet rouge pour chacun des jeunes Français de l'institution nationale de Léonard Bourdon.**

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

Un membre annonce à la Convention que le citoyen Jean-Baptiste Gaudry, de la commune d'Orléans, fabricant en laine, a fait don aux élèves orphelins de la patrie, dans l'institution nationale de Léonard Bourdon, de bonnets rouges pour chacun desdits élèves.

Mention honorable.

**Le citoyen Bo, dépose sur l'autel de la patrie 1,467 livres, que les sans-culottes de Mouzon envoient en numéraire, pour échanger contre des assignats; 60 livres qu'ils offrent en don patriotique; pareille offrande par la commune de Montagne-sur-Aisne, de 8 pièces en or de 24 livres, une piastre d'Espagne valant 96 livres, 636 livres en monnaie d'argent, et 190 livres en assignats; pour un dragon du 20<sup>e</sup> régiment des chasseurs à cheval, une pièce en or et une en argent, monnaie d'Empire, avec une paire de boucles**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 323.

(2) D'après le *Bulletin de la Convention*.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 323.

(4) *Ibid.*

(5) *Bulletin de la Convention* du 3<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (mardi 3 décembre 1793).